

Formulaire de réservation VILLA LA CHANTERELLE

Propriétaire :

Mr et Mme. Jarland Gérard

Les Places 46300 Anglars Nozac

N° de téléphone : 05 / 65 / 41 / 15 / 33 HR

Locataire :

Mr et Mme demeurant à

N° de téléphone :

.Composition de la famille: adultes

enfants de 2 à 14 ans : - enfants de moins de 2 ans

animaux lesquels

La location est prévue pour 2 à 10 personnes.

Tous les animaux ne seront tolérés dans la location ou en dehors qu'avec l'accord du propriétaire.

Durée

Date du séjour, du : à partir de 16 heures au : avant 10 heures.

Toutes les locations partent du samedi au samedi.

Ce contrat sera pris en compte ci nous le recevons à notre adresse avant le :

Le loyer

Le montant de la location est de € charges comprises

Des arrhes seront versées dès réception du contrat, d'un montant de € représentant 25% du prix de la location.

Le solde d'un montant de € est à nous régler à l'arrivée dans la Villa.

Les arrhes sont considérées comme dédit à valoir sur le prix de la location, toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

Sera ajouté au prix de la location le montant de la consommation d'électricité.

le compteur EDF sera relevé à l'arrivée ainsi qu'au départ du locataire en présence de celui-ci. (Le barème appliqué pour 2019 - 2020 toutes taxes comprises sera de 0.16 € le kw / heure, le règlement se fera à la fin du séjour par chèque ou espèces (le jour du départ)).

Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie sera levé le jour de la prise de la possession des lieux d'un montant de 600 euros (chèque).

Il sera restitué au plus tard dans les 10 jours par courrier à l'adresse indiquée sur le chèque.

Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire.

Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie.

Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement.

Taxe de séjour

La taxe est de 0.90 cts euros par jour et par personne (sauf enfants ayant moins de 14 ans). Ce règlement étant fait a l'arrivé.

Etat des lieux-inventaire

Un état des lieux sera établi à l'arrivée et au départ du locataire.

Une caution (chèque) de 150 € pour frais de ménage vous sera demandée à votre arrivée. A la fin de votre séjour, si la Villa est propre, elle vous sera renvoyée au plus tard dans les dix jours à l'adresse indiquée sur le chèque.

Remarque particulières

Piscine privée, les enfants sont sous l'entière et seule responsabilité des parents.

Les conditions générales

Le propriétaire

Le :

Fait à :

Le Locataire :

le :

Fait à :

Signature du locataire :

(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

